

**CONCESSION RELATIVE  
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC**

FICHE MODIFICATIVE

N° 0 0 3 A

**A. DEMANDE DE MODIFICATION**

**A.1. ORIGINE DE LA MODIFICATION**

Demande du Délégué    
  Proposition du Délégué    
  Changement de législation

**A.2. LIBELLE DE LA MODIFICATION**

Modification de la solution compensatoire côté avenue du Truc

**A.3. DESCRIPTIF DE LA MODIFICATION:**

Mise en place d'un complément de la chaussée réservoir sous chaussée et Suppression d'une noue enherbée

**A.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS IMPACTES**

- 1 : Annexe A III - 3.1 Programme des besoins -> Stockage alternatif des eaux de pluie (page 115)
- 2 : Annexe A VI.a\_00 - Note technique et environnementale -> Système de rétention des eaux pluviales (pages 52 à 54)

**B. FICHE FINANCIERE**

**B.1. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT**

en € HT valeur 5 décembre 2019

Honoraires MOE	1 500,00
Montant des travaux (cf. fiche financière)	25 774,00
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	2 727,40
<b>Total</b>	<b>30 001,40</b>

*Nota bene : Le chiffrage ne prend pas en compte les coûts de mise au point juridique et financière de l'avenant qui intégrera cette modification.*

**B.2. IMPACT SUR LE DELAI DE REALISATION**

Impact sur la date de Mise à Disposition Réelle :  sans objet

*Nota bene : L'impact global des modifications sur les délais de réalisation, prévus au Contrat, sera déterminé au plus tard trois mois avant la Date Contractuelle de Mise à Disposition Contractuelle, pour tenir compte des incidences des délais, en particulier la validation tardive des FM, de l'ampleur de l'ensemble des modifications qui ont été ou seront approuvées et des interactions possibles entre elles.*

**B.3. IMPACT SUR LA COMPENSATION FINANCIERE VERSEE AU DELEGATAIRE PAR LE DELEGANT**

en € HT valeur 5 décembre 2019

Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE1)	0,00
Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE2)	0,00

**B.4. PIECES JOINTES**

- 1 : Mémoire détaillé
- 2 : Fiche financière
- 3 : Plan des réseaux assainissement EU EP - y compris chaussée réservoir

**B.5. VALIDITE DE LA FICHE FINANCIERE ET DU MÉMOIRE DETAILLE**

Etabli par : Corentin Aubry  
 le 05/01/2022  
 Durée de validité de la fiche financière : 30 jours après émission  
 Date limite de validité de la fiche financière : 04/02/2022

Le Délégué  
 Visa  
  
 Signé et certifié par yousign

**C. VALIDATION DE LA MODIFICATION**

**C.3. VISA DE LA FICHE MODIFICATIVE**

Etabli par :  le: 17 FEV. 2022

Le Délégué  
 Visa  


